Passons maintenant aux derniers documents dont j'ai dit, plus haut, que je vous ferais part anjourd'hui.

1°. Gouvernement de Montre'al.

En vous envoyant, Mr. Bibaud, le 1er. Février dernier, une liste de certaines Ordonnances, &c. des Gouverneurs Gage et Burton, alors en ma possession, j'ignorais que j'en avais d'autres.

J'ai trouvé ces papiers, depuis: en voici les date, titre et analyse
Sous le Gouverneur Gage.
1762.—Juillet 31.—Ordonnance, pour prelever une somme de 6000 liv. sur les habitants de Montréal, pour la réparation de l'enceinte de la ville.
- Anit 12. Ordonnance, désendant à d'autres qu'au proprié-
taire du Buc entre Montréal et Longueuil, de traverser à prix d'argent.
Oct. 18.—Règlement et Ordonnance, fixant le prix auque les boulangers vendront le paint.
Nov. 26.—Proclamation, annonçant que les ratifications de articles préliminaires de la paix ont été échangées à Versailles, et oi donnant la cessation des hostilités par mer espar terre.
1763.—Janvier 7.—Règlement, défendant aux voituriers et personnes allant à cheval, d'aller au grand trot dans les rues et faubourgs de Montréal, &c.
—— Août 3.—Ordonnance, défendant à toutes personnes de trans- porter dans les pays d'en haut, aux sauvages, aucunes mar- chandises; munitions de guerre ou de bouche, ou autres effets, vû que ces sauvages avaient fait des incursions aux dits pays:
Août 18 Ordonnance, défendant de vendre, dans les rues et sur les grèves, des marchandises et autres effets; excepté des ouvrages de terre cuite, &c. fabriqués par les artisans du pays.
Sous le Gourgemeur Burton

-Nov.	9Règlement, fixant le prix du pain et de la viande.	
· Déc.	. 20.—Règlement, renouvellant celui du 7 Janvier, plu	6
	aut.	
Dec.	29.—Autre Règlement, sur le même sujet.	